

## Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le premier décembre deux mille dix-sept.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15    Votants : 14

**Étaient présents 10** MM. Claude MARTIAL - Anne BERNARD - Alain PITON - Alain GERVAIS – Bruno LEROUX – Olivier MENERET - Valérie BROSSARD - Lysliane HUTHER - Maria PEREIRA – Raphaël MAÏSTRE

**Absents excusés 5**: Mme Lucette GALIDIE qui a donné pouvoir à Mr Claude MARTIAL – Mr Didier GUIGNARD qui a donné pouvoir à Mr Alain GERVAIS - Mme Karen PELLETAN qui a donné pouvoir à Mme Anne BERNARD – Mr Dominique LABORDE qui a donné pouvoir à Mr Alain PITON et Mme Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN ;

**Secrétaire de séance** : Mr Alain PITON a été élu à l'unanimité.

### **I. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **II. TRAVAUX**

#### **1) Logement du Presbytère**

Le devis proposé prévoit un bac à douche, or le conseil municipal opte pour une douche à l'italienne. Devis à revoir.

#### **2) Parking Salle Polyvalente**

Dans le cadre de l'étude de réaménagement du parking, le Syndicat de la Voirie, demande qu'un relevé topographique soit effectué. Coût : 1 455 € TTC.

Le Conseil accepte le devis proposé.

#### **3) Installation photovoltaïque Salle Polyvalente**

Le Contrat est signé avec Enedis et l'installation devrait être raccordée en début d'année.

#### **4) Sécurisation de l'école**

Nouvelle demande d'une aide financière au titre de la DETR pour les travaux de sécurité routière aux abords de l'école dont le coût s'élève à 117 291,65 € HT.

#### **5) Cabinalire**

La porte et la casquette sont posées. La Barbouille s'occupera de la décoration au printemps.

## **6) Rese**

Les travaux « Rue du Château » pour changer la canalisation d'eau vont débuter et devraient durer 2 semaines.

Réception des travaux « Chez Bélis » et au « Maigre » sans problème.

## **III. TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CDCHS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son dernier conseil communautaire le 30 novembre 2017, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a décidé de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRE relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, selon la procédure définie à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir donné lecture de la délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2017 et du projet de statuts adoptés à cette occasion par le conseil communautaire,

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette proposition laquelle, pour être validée par le représentant de l'Etat, doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

## **IV. FISCALITE**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

- décide d'assujettir les logements vacants depuis plus de 2 ans à partir du 01 Janvier 2019
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **V. PROJETS IMMOBILIERS**

Monsieur le Maire a rencontré l'ARS sur l'opportunité d'aménager la maison derrière le bar en maison de santé. Nous devons rencontrer les professionnels de la santé pour connaître leur souhait de s'installer ou non à St Germain de Lusignan, l'aménagement pour l'accessibilité aux personnes handicapées semble difficile à réaliser et il manque de la place pour les parkings. Cette option semble donc peu probable à retenir.

Monsieur le Maire a rendez-vous, sur place, le 14 Décembre 2017 avec Mr Fradin, propriétaire.

## **VI. COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS**

### **1) Conseil extraordinaire de l'école**

A la rentrée 2018 les rythmes scolaires seront de 4 jours d'école par semaine de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15 + soutien jusqu'à 17h deux fois par semaine.

De façon expérimentale pour un an, la garderie sera ouverte le mercredi toute la journée.

### **2) 11 Novembre 2017**

80 personnes ont participé à la cérémonie. Merci aux enfants et enseignants de l'école qui ont participé.

### **3) Unions**

Monsieur le Maire a célébré les premiers pacs suite à la nouvelle loi. Il a également célébré un mariage le 24 Novembre.

### **4) SDEER**

Suite à la loi sur les cumuls des mandats Mr Daniel LAURENT ne peut plus assurer la présidence du SDEER, Mr François BRODZIAK, 1er Vice-Président, a été élu président.

### **5) Sécurité**

Monsieur le Préfet a réuni les Maires du département, conformément à une demande de Mr le Président de la République sur la sécurité.

4 tables rondes étaient organisées :

- Délinquance
- Sécurité routière
- Regroupement de personnes
- Problème de voisinage

les élus souhaitent et demandent que la police soit davantage présente.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **1) UNICOGNAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit donner un avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande présentée par les établissements UNICOGNAC en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation d'embouteillage.

Il précise qu'il s'agit d'une régularisation de la situation administrative de la société suite à la modification de la capacité de production de ses lignes d'embouteillage.

Monsieur le Maire rappelle que les activités de la société UNICOGNAC SA relèvent de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société UNICOGNAC SA.

## **2) Eurochestries**

Le conseil retient un concert pendant les eurochestries 2018.

## **3) Projets**

Un dossier sera déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts pour redynamiser les centres-bourg.

Le projet portera sur l'aménagement de l'ensemble comprenant la maison derrière le bar et le parking du bar.

## **4) Prochaines dates**

- 18/12/2017 à 18h : Relecture du bulletin
- 21/12/2017 à 17h30 : Voeux du Maire au personnel communal
- 05/01/2018 à 18h30 : Voeux du Maire à la population
- 11/01/2018 à 20h30 : Réunion du Conseil Municipal

La séance est levée à 22h35.